



Envoyé en préfecture le 17/09/2024  
Reçu en préfecture le 17/09/2024  
Publié le 17/09/2024  
ID : 071-217104637-20240909-2024049-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du 09 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

**Étaient présents :** BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

**Étaient absents excusés :** LABOURET Christian, pouvoir à CHANUT Jean-Luc

**Secrétaire de séance :** LAMBOROT Cécile

**Secrétaire de Mairie :** BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en  
exercice : 13

Nombre de membres  
présents : 12

Date de convocation :  
03/09/2024

### **OBJET : DELIBERATION RELATIVE A L'ARRET DU PLUi**

Le Maire indique au conseil municipal que par délibération en date du 23 juillet 2024, le conseil communautaire a arrêté le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Sud Brionnais Bourgogne.

La commune dispose d'un délai de 3 mois pour faire connaître son avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 09/09/2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Jean-Luc CHANUT.

